

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 03469 Numéro SIREN : 482 875 820 Nom ou dénomination : 3 M FINANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 2774

2774

- 7 FEV. 2024

EURL 3M FINANCES | Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/09/2023	Net Au 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	790		790	790
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 212		1 212	1 191
Charges constatées d'avance	211		211	212
TOTAL (II)	2 213		2 213	2 192
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 213		2 213	2 192

CONFORME A L'ORIGINAL



Bilan Passif

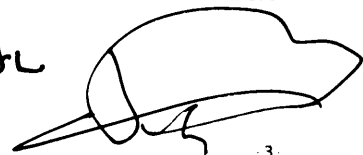
	Net Au 30/09/2023	Net Au 30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	7 600	7 600
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	143	143
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-24 014	-25 873
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 417	1 859
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-14 854	-16 271
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	16 248	17 743
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	819	720
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	17 067	18 463
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 213	2 192
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/10/2022 au 30/09/2023			Du 01/10/2021 Au 30/09/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 196		3 196	3 759
Chiffre d'affaires Net	3 196		3 196	3 759
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL (I)			3 196	3 759
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 779	1 832
Impôts, taxes et versements assimilés				57
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			1 779	1 889
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 417	1 870
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 417	1 870

CONFORME A L'ORIGINAL

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		11
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		11
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-11
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 196	3 759
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 779	1 900
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	1 417	1 859

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



SARL 3 M FINANCES
Siège social : 5 Rue Eugène et Marie Louise Cornet
93500 PANTIN

SARL au capital de 7600 €
RCS B 482 875 820
Siret : 482 875 820 00011

**Procès-verbal d'approbation des comptes par l'associé
unique Gérant**

Le 25/01/2024, au siège social, M. ROZANSKI Michel, associé unique de la société à responsabilité limitée 3M FINANCES, au capital de 7600 euros, dont le siège social est situé 5 Rue Eugène et Marie-LOUISE CORNET 93500 PANTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n°B 482 875 820,
APRES AVOIR EXPOSE QUE :

M. ROZANSKI Michel Gérant associé unique, a établi et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2023,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un bénéfice de 1 417 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 417 euros, de la manière suivante :

- 1 417 euros au report à nouveau.

Troisième décision :

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, l'associé unique relate les conventions réglementées qui ont été conclues par lui au cours de l'exercice écoulé :

- la rémunération de l'associé unique correspond aux charges sociales personnelles obligatoires et facultatives prises en charge par la société s'élevant à 0 euros.

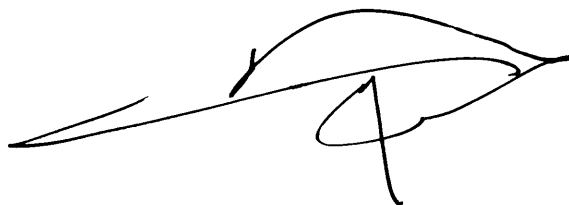
- le solde de son compte courant s'élève à 16247.59 euros et il n'est pas rémunéré.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

PANTIN 29 JANVIER 2024

CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.